

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-39

OBJET : Adhésion à la « Communauté Eau » de « Idéal
Connaissance »


affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M ^{me} OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		

COURRIER ARRIVÉ LE
30 OCT. 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,
LE


Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG, en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes ;



Vu la délibération n°CA-ASS-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes,

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT que « Idéal Connaissance » est un réseau de Professionnels au niveau national, notamment dans les domaines de l'Eau et de l'Assainissement ;

CONSIDERANT que « Idéal Connaissance » a pour vocation d'accompagner l'échange de savoir-faire des collectivités territoriales et leurs établissements publics sur leurs domaines de compétences ;

CONSIDERANT que « Idéal Connaissance » est reconnu comme un « Tiers de confiance » auprès des collectivités locales, en tant qu'acteur permettant de capitaliser l'intelligence collective à travers une approche collaborative de « Social Learning » ;

CONSIDERANT que « Idéal Connaissance » répond aux besoins quotidiens d'apprentissage et de formation des acteurs territoriaux et de leurs partenaires ;

CONSIDERANT l'article 4 des statuts de RéNoC-Assainissement qui précisent que « RéNoC-Assainissement peut adhérer à des groupements, des associations professionnelles ou toute entité juridique de promotion et de partage de savoir-faire en matière d'eau potable » ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des votants et une abstention (Monsieur DAVILA) ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER l'adhésion de RéNoC-Assainissement à la « Communauté Eau » de « Idéal Connaissance » ;

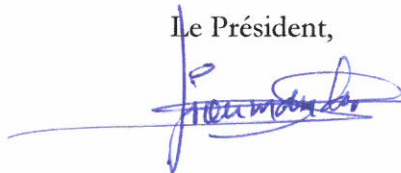
ARTICLE 2: D'IMPUTER les dépenses afférentes à cette adhésion au budget « Assainissement » de RéNoC-Assainissement ;

ARTICLE 3: Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,



Rénalt SIOUMANDAN

